



Traitement par l'Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique (HaDEA) de demandes d'information et d'accès du public à des documents relatifs à un projet financé par l'UE et sa conformité aux lignes directrices de l'UE concernant le financement d'entités israéliennes et de leurs activités dans les territoires palestiniens occupés

Affaire ouverte

Affaire 2/2023/MIK - Ouvert le 25/01/2023 - Décision le 20/07/2023 - Institution concernée

Agence exécutive européenne pour la santé et le numérique |